

Plan stratégique

2022-2026



L'Alliance pancanadienne pharmaceutique (APP) est composée des gouvernements provinciaux, territoriaux et fédéral et collabore à une gamme d'initiatives de programmes publics d'assurance-médicaments pour accroître et gérer l'accès à des traitements cliniquement pertinents et rentables.

L'APP a été créée en 2010 par les premiers ministres du Canada, par l'entremise du Groupe de travail sur l'innovation en matière de santé du Conseil de la fédération. L'un des rôles clés de l'APP consiste à mener des négociations afin que les médicaments de marque et génériques permettent aux programmes publics d'assurance-médicaments et aux patients d'obtenir plus pour leur argent, ceci en mettant à profit le pouvoir de négociation combiné dont elle dispose.

L'APP représente les régimes publics d'assurance-médicaments de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba, de l'Ontario, du Québec, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard, de Terre-Neuve-et-Labrador, du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut. Le Programme des services de santé non assurés, le Service correctionnel du Canada et Anciens Combattants Canada et le ministère de la Défense nationale.

Dix ans après sa création, l'APP s'est transformée en une organisation proprement dite qui fait face à de nouveaux défis dans un environnement

pharmaceutique en évolution. En 2019, une révision organisationnelle a été menée pour évaluer son rôle actuel et le rôle qu'elle pourrait tenir dans le futur. Ce qui est ressorti de cette évaluation, c'est que l'APP est une rare collaboration entre les provinces, les territoires et le gouvernement fédéral qui a permis la mise en commun des ressources et de l'expertise pour atteindre ses objectifs. Cependant, il y a moyen d'améliorer la gouvernance, la planification stratégique et la gestion opérationnelle.

Les conclusions de la révision organisationnelle de l'APP ont éclairé notre revitalisation stratégique, qui comprend l'établissement de notre premier plan stratégique, un jalon important dans l'évolution de l'APP. Ce plan, élaboré à la lumière des résultats de l'évaluation et compte tenu, notamment, de la rétroaction reçue de représentants des patients, du public, de l'industrie pharmaceutique, ainsi que de cliniciens, dictera l'orientation de l'APP de 2022 à 2026 alors que nous nous attachons à combler en partie les lacunes qui ont été observées.



Notre vision

Démontrer un leadership collectif grâce à des investissements axés sur la valeur dans des traitements efficaces qui permettent d'améliorer la santé des Canadiens et d'assurer la pérennité d'un système de santé financé par le secteur public au Canada.

Notre mandat

Mener des négociations collectives éclairées par des experts et atteindre les objectifs de l'APP.

- Élargir l'ACCÈS à des traitements cliniquement pertinents et rentables
- Proposer des médicaments à prix stables et à moindres COÛTS
- Améliorer la COHÉRENCE des décisions en matière de financement
- Réduire le DOUBLE EMPLOI et faire une utilisation optimale des ressources

Nos principes directeurs

- Nous maintenons notre responsabilité à l'égard de nos décisions.
- Nous faisons preuve d'intégrité dans nos méthodes de travail.
- Nous visons la qualité dans tout ce que nous faisons.
- Nous favorisons l'inclusion et la diversité dans toutes nos collaborations.
- Nous encourageons l'ouverture et la transparence avec nos collègues, nos partenaires et la collectivité tout en respectant la confidentialité des négociations.

Nos priorités stratégiques

Excellence opérationnelle

Cette priorité est reliée à nos opérations quotidiennes, par exemple les négociations, et son aboutissement sera facilité par les objectifs suivants :

1^{er} objectif : Améliorer la productivité

- Mettre en place des techniques qui favorisent la cohérence dans la tenue des négociations
- Établir des voies officielles pour accélérer les négociations

2^e objectif : Améliorer les analyses de données

- Utiliser des indicateurs supplémentaires pour suivre la progression vers nos objectifs
- Produire des rapports standard liés aux paramètres des négociations

3^e objectif : Accroître la planification de l'expertise

- Élaborer un plan opérationnel pour gérer les activités selon les ressources disponibles
- Mener une évaluation des besoins pour optimiser l'utilisation des ressources

Meilleure collaboration

Cette priorité est reliée à notre collaboration interne avec nos collègues de l'APP et son aboutissement sera facilité par les objectifs suivants :

1^{er} objectif : Améliorer la communication

- Définir les meilleures pratiques pour promouvoir un échange efficace de l'information
- Prévoir des séances de dialogue au sein du leadership pour favoriser la cohésion de l'alliance

2^e objectif : Redoubler d'efforts pour prospérer

- Promouvoir les pratiques qui encouragent le mieux-être et les relations personnelles
- Prévoir des façons de reconnaître le talent et les réalisations

3^e objectif : Favoriser le leadership

- Mettre en oeuvre des méthodes pour appuyer une gouvernance efficace et un processus décisionnel collectif
- Proposer des techniques pour parvenir à un consensus sur les mesures à prendre pour le bien collectif

Partenariats axés sur des objectifs

Cette priorité est reliée à notre collaboration externe avec nos partenaires et avec la collectivité et son aboutissement sera facilité par les objectifs suivants :

1^{er} objectif : Augmenter la participation communautaire

- Fournir régulièrement des mises à jour sur l'organisation
- Envisager des moyens de stimuler notre réactivité

2^e objectif : Établir des relations

- Appuyer la coordination avec les organismes de réglementation et d'évaluation des technologies de la santé
- Échanger, avec les organisations internationales, les meilleures pratiques sur les modèles d'établissement des prix des médicaments

3^e objectif : Rechercher une synergie pratique

- Collaborer avec les partenaires de l'industrie à des initiatives qui correspondent à nos priorités stratégiques

Résilience organisationnelle

Cette priorité est reliée à notre degré de préparation au changement et son aboutissement sera facilité par les objectifs suivants :

1^{er} objectif : Mieux rebondir

- Continuer à surveiller la COVID-19 et gérer les négociations selon la capacité
- Évaluer les mesures prises durant la pandémie pour éclairer les plans de continuité opérationnelle
- Utiliser l'innovation et la technologie pour moderniser l'activité opérationnelle

2^e objectif : Améliorer la prévision

- Mener une analyse prospective sous un angle holistique pour cerner les moteurs du changement
- Tenir un bilan des risques pour détecter et surveiller les premiers signaux d'alarme

3^e objectif : Accroître l'agilité

- Favoriser les possibilités d'innovation pour gérer la complexité et l'incertitude
- Appliquer des techniques de planification de scénarios pour permettre une intervention opportune et souple



Facteurs de réussite

À mesure que nous progressons dans notre plan stratégique, nous surmonterons les difficultés en tablant sur :

- un leadership qui encourage une transformation organisationnelle positive;
- des échanges d'information qui permettent de mieux définir nos priorités;
- une coordination et une collaboration qui produisent des résultats;
- une communication claire et opportune qui favorise une compréhension commune.

Prochaines étapes

La date ciblée pour la mise en oeuvre de ce plan stratégique est le début de 2022. Le plan sera examiné semestriellement par l'APP et guidera notre planification opérationnelle annuelle. L'APP considère que ce premier plan stratégique jette les bases d'un développement organisationnel plus vaste. Nous sommes ravis de la collaboration avec notre réseau et nos partenaires communautaires pendant que nous continuons à répondre aux besoins des patients et à renforcer la prestation de soins de santé financés par le secteur public au Canada.



 info@pCPAcorp.ca  pCPAcanada.ca